

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
DISPARUS  
DISPARUS  
DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

REVUE DE PRESSE

Mars 2018

## Sommaire

Algérie-focus, 01.03.2018, Oran / L'association de défense des droits de la femme FARD dénonce l'hostilité des autorités.....	06
Le jour d'Algérie, 03.03.2018, Protection des enfants en détresse, Le réseau Nada en mobilisation de fonds pour le «Foyer du cœur».....	08
L'expression, 04.03.2018, 5E édition du festival du théâtre universitaire féminin, Un carrefour culturel en hommage à Nabila Djahnine .....	10
Algérie-focus, 11.03.2018, Ouargla / Les chômeurs protestent contre la précarité.....	12
Algérie-focus, 12.03.2018, Justice/Le fils d'un ancien ministre agresse et tente d'enterrer vivant un avocat .....	13
Tsa-algérie, 14.03.2018, Des ONG dénoncent une importante rafle de migrants subsahariens à Alger .....	14
Tsa-algérie, 14.03.2018, Human Rights Watch dénonce des «vagues d'expulsion arbitraires » vers le Mali .....	15
Algérie-focus, 17.03.2018, Société/Les médecins résidents se dirigent vers des démissions collectives .....	16
Algérie part, 18.03.2018, Vidéo. Algérie part ouvre le délicat dossier des internés des camps du sud des années 90.....	17
Liberté, 18.03.2018, Inégalités, lois liberticides, grèves empêchées et textes bafoués, les libertés sous surveillance .....	18
Algérie part, 18.03.2018, Reconduites massives des migrants subsahariens aux frontières : une organisation internationale dénonce l'Algérie .....	19
El watan, 18.03.2018, Migration clandestine en Algérie, La FIDH dénonce «des expulsions illégales».....	20
Algérie-focus , 18.03.20018, Skikda/Un an de prison avec sursis seulement pour un "raqi" qui a tué une jeune fille .....	22
El watan, 19.03.2018, Femmes et environnement, La webradio pour la sensibilisation .....	23

El watan, 20.03.2018, Grève des médecins résidents, Saut dans l'inconnu.....	24
Liberté, 21.03.2018, Il a été libéré après 28 mois de détention, Ghardaïa : Smaïl Abouna écope de deux ans de prison .....	26
Le soir, 21.03.2018, Procès des militants du MDS et de la LADDH à Ghardaïa, Un report à la demande de la défense .....	28
Le quotidien Algerie, 22.03.2018, Agressions, attouchements et pressions : des médecins résidents témoignent .....	29
Liberté, 24.03.2018, Tout en minimisant le phénomène des harragas, Bedoui s'explique et accuse les ONG.....	33
El watan, 24.03.2018, Libertés syndicales et droit de grève, Le coup de gueule de la LADDH .....	35
El watan, 24.03.2018, Poursuivi pour outrage à corps constitué, Le général Benhadid écope d'une année de prison avec sursis .....	37
Liberté, 24.03.2018, Conflits sociaux et poursuites à l'encontre des acteurs de la société civile, La Laddh dénonce le recours à la répression .....	40
Le quotidien Algerie, 25.03.2018, Les robes noires et les dérives judiciaires ...	42

## **Algérie-focus, 01.03.2018, Oran / L'association de défense des droits de la femme FARD dénonce l'hostilité des autorités**



Le local de la FARD qui est une association de défense des droits de la femme a été mise sous scellés à Oran. Les autorités lui reprochent de pratiquer des activités illégalement parce que ne disposant pas d'agrément. Pourtant, cet organisme associatif milite sur le terrain depuis 1995. L'association Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits (FARD) pousse un cri de détresse. Elle lance un appel de solidarité en direction des citoyennes et citoyens et des organisations de la société civile afin de l'aider à sortir de cette mauvaise passe.

Dans un communiqué publié hier mardi, elle a déploré le fait que les services de police aient procédé à la mise sous scellés de leur local sis au 13 ter BOUSSI DJILALI à Oran. « Les services de police ont procédé à la mise sous scellés de notre local sis au 13 ter BOUSSI DJILALI (ex-rue Monge) – Miramar, à Oran et ce, sans préavis et en notre absence », précise-t-il.

L'association dénonce également « une mesure arbitraire motivée par l'absence d'agrément, sur décision de la Direction de la réglementation et des affaires générales (DRAG) de la wilaya d'Oran ». Pourtant, la FARD « existe légalement depuis le 8 mars 1995. En janvier 2014, elle a déposé le dossier de mise en conformité à la loi 12 / 06 sur les associations », soulignant que « le récépissé portant numéro 0020 en date du 30 mars 2014 en est la preuve ». Pour l'association, le défaut d'octroi d'un agrément incombe surtout à l'administration.

Pour la FARD, la mesure prise à son encontre « constitue une VOIE DE FAITE, contre l'exercice d'une liberté fondamentale, à savoir la liberté d'association consacrée par la constitution et les engagements internationaux de l'Algérie ».

« Cet acte arbitraire contraint FARD à suspendre, provisoirement, ses activités dont celles prévues pour célébrer le 08 mars journée internationale des droits des femmes et ce jusqu'à ce que la justice rétablisse l'association dans ses droits ». « En conséquence, «Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits » –FARD fait appel à la solidarité des citoyennes et citoyens et des organisations de la société civile ».

La Rédaction

## **Le jour d'Algérie, 03.03.2018, Protection des enfants en détresse, Le réseau Nada en mobilisation de fonds pour le «Foyer du cœur»**

«Foyer du cœur» est le projet d'un centre d'accueil de l'enfance en difficulté initié par le réseau Nada, réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant, pour lequel une soirée caritative a été organisée avant-hier soir au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, pour la mobilisation de quelques 20 milliards de centimes devant réaliser cette nouvelle structure humanitaire.

Pour ce faire, une brochette d'artistes tels que Hayet Zerrouk, Hakim Salhi, le groupe Koukstyle, l'humoriste Kamel Abdat ainsi que des chefs d'entreprises ont pris part à ce gala animé par la judoka nationale Salima Souakri, et particulièrement rehaussé par la présence du grand compositeur, musicien et metteur en scène Safi Boutella intervenant à l'ouverture de la soirée caritative, tenue sous le thème «Pour une société et une économie durable protectrice de nos enfants», Abderahmane Arrar, président du Réseau Nada qui regroupe pas moins de 150 associations, présentant son projet expliquera que, s'étalant sur une superficie de 3 hectares, le «Foyer du cœur» est situé dans la forêt de Bouchaoui, Chéraga-Alger.

Doté d'une capacité d'accueil de 200 enfants en situation de vulnérabilité, de risque et de détresse, âgés entre 5 et 18 ans, cette structure sociale sera «un centre leader d'excellence doté des plus hauts standards internationaux du développement durable dans sa conception, sa construction et son management, en vue d'assurer à chaque enfant un accompagnement social personnalisé qui permettra sa réintégration dans la société». Pour lui, relevant que plus de 13 000 enfants sont violentés et maltraités annuellement, il estimera que le «Foyer du cœur, est une véritable valeur ajoutée qui confortera les plus de 350 centres d'accueil publics existants, qui a suscité l'intérêt de bon nombre d'entreprises mais aussi d'artistes algériens fortement intéressés par la cause de la protection de l'enfance et qui ont manifesté leur solidarité et leur engagement pour la concrétisation de ce projet». D'où, poursuivra-t-il, «l'objectif de cette soirée caritative pour donner le déclic nécessaire dans le milieu économique, notamment pour la mobilisation de quelques 20 milliards de centimes devant servir à la mise en fonction de ce projet dont l'étude a été réalisée de façon bénévole par un bureau d'études national». En outre, M. Arrar fera savoir que «dans le cadre de la stratégie tracée pour la collecte de ces fonds, d'autres actions similaires à cette soirée ainsi que des rencontres avec les entreprises sont prévues afin de d'entamer les travaux de réalisation du 'Foyer du cœur'» dont

l'avis d'appel d'offres sera incessamment lancé». Par ailleurs, c'est une véritable leçon de vie qui a été donnée par des enfants à travers les différentes présentations artistiques arborées durant cette soirée caritative mettant à nu la souffrance de ces derniers souvent victimes de la bêtise et de l'inconscience des adultes, bien pire, de leurs parents. C'est ainsi que le monodrame intitulé «Adhayaa» (l'errance), interprété par le jeune Slimane Slimi et écrit par Aissa Haddid de l'Association culturelle Afaq El Djazair de Laghouat, devant une salle émue aux larmes, incarnera à travers son monologue la déchirure et le drame que vivent les enfants du divorce, notamment ceux dont les parents ont refait leur vie, chacun de son côté. «Ma mère a refait sa vie, mon père aussi. Et moi où vais-je aller», criera le jeune talent de 13 ans, qui, faut-il le rappeler, est acteur dans le film de Lotfi Bouchouchi «Le Puits», présenté à la 89<sup>e</sup> édition des Oscars aux États-Unis, dans la catégorie «Meilleur film en langue étrangère». C'est ainsi qu'il relatera son errance entre l'«école que j'ai quittée à cause des regards de mes camarades et de l'incompréhension et l'indifférence des enseignants», la rue et les petits boulots qu'il a accumulés dans l'exploitation pour survivre. L'émotion du public sera également à son comble lors du monologue joué par la petite Safa Zeriani. Dans «Sarkhat mouaq» (le cri d'un handicapé), Safa, 12 ans, non-voyante criera la douleur de ces enfants «pas comme les autres». Sentant «la souffrance» et «les larmes» de sa mère, elle lui dira : «Pardonne- moi maman de ne pas être comme tous les autres enfants. Pardonne-moi pour la douleur que je t'inflige». Enfin, un tableau dessiné par les enfants de Nada et signé par l'ensemble des artistes et personnalités présentes a été mis en vente aux enchères à la fin du spectacle et a fini par être acheté par Hind Benghanem, présidente du SITTEM, (Symposium international sur la translogistique, le transit et l'entreposage des marchandises).

Lynda Naili

**L'expression, 04.03.2018, 5<sup>ème</sup> édition du festival du théâtre universitaire féminin, Un carrefour culturel en hommage à Nabila Djahnine**



La 5e édition du festival du théâtre universitaire féminin donnera son coup d'envoi à partir d'aujourd'hui pour se clôturer le 8 du même mois en hommage à une femme d'exception.

Afin que les efforts menés par la militante Nabila Djahnine pour la cause féminine ne soient pas vains, la 5e édition du festival du théâtre universitaire féminin donnera son coup d'envoi à partir d'aujourd'hui pour se clôturer le 8 du même mois en hommage à une femme d'exception. Cette manifestation sera organisée par l'association rassemblement-actions- jeunesse (RAJ) en collaboration avec l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa. «Cet événement se veut un prolongement de ce pourquoi Nabila Djahnine a vigoureusement combattu sans relâche», a souligné le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui en marge d'une conférence de presse tenue à Alger.

Expliquant le fait d'avoir choisi de rendre hommage à la mémoire de cette militante au parcours atypique, il rappellera que cette dernière a été assassinée à cause du travail qu'elle a accompli sur le terrain. «Elle a longtemps sillonné différentes régions du pays, la Kabylie en particulier, dans le but de sensibiliser les femmes sur leurs conditions et contribuer à leur émancipation», a-t-il précisé.

En effet, le cheminement de Nabila Djahnine force le respect. Architecte et présidente de l'association «cri de femme», elle a été assassinée alors qu'elle n'avait que 30 ans, un funeste 15 février 1995 à Tizi Ouzou où elle a étudié. En militante engagée, elle dénonça franchement les violences faites aux femmes, mais également le Code de la famille qui diminue la femme en faisant d'elle une mineure à vie. Elle s'est érigée en farouche opposante contre les intégristes. Nabila Djahnine n'a jamais cessé au cours de sa jeune vie, de rassembler, d'organiser, et de mobiliser en particulier pour dénoncer le sort des femmes en



Algérie. Elle a participé à la fondation d'un Syndicat national des étudiants algériens. Dans les années 80 elle aida à l'organisation des deuxièmes assises du mouvement culturel berbère (MCB). Par ailleurs les organisateurs de ce festival ont expliqué que le théâtre se trouve être un moyen d'expression pour la femme. Et pour cause, «la culture et l'art sont des moyens de libre expression, par lesquels des messages d'ordre sociétal peuvent être transmis», ont-ils indiqué. En ce qui concerne la femme et le théâtre, les intervenants ont insisté sur le fait que c'est là «l'occasion pour toutes de faire valoir leurs talents». Ils considèrent dans ce sens, que plus de la moitié de la population algérienne est constituée de femmes. C'est pourquoi «il est important de leur donner la parole afin qu'elles s'impliquent davantage dans la société». Et c'est ainsi que la mémoire de Nabila Djahnine sera honorée. L'un des organisateurs relèvera encore à ce titre que le combat mené par cette dernière doit se prolonger car «à nos jours la femme subit des violences et que sur le plan juridique il subsiste des insuffisances». Faisant un constat de l'évolution du théâtre en Algérie, il notera «un recul évident dans ce sens, c'est pour cela qu'il faut incessamment qu'il retrouve sa vraie place».

D'autre part, les initiateurs de l'événement relèveront que le festival aura une dimension «maghrébine», car le but d'une telle manifestation est l'échange entre différents acteurs. Cela se confirmera par la présence de participants qui viendront d'Égypte, de Tunisie, de Libye et même de Belgique. Le coordinateur du comité RAJ de l'université de Béjaïa, Yazid Kellou, fait état de près de «300 participants», parmi lesquels figurent 33 troupes de théâtre venues des wilayas de Sétif, Constantine, Mila, Oum El Bouaghi, Laghouat ou encore Souk Ahras.

Par Massiva ZEHRAOUI

## **Algérie-focus, 11.03.2018, Ouargla / Les chômeurs protestent contre la précarité**



Plus de 2 000 chômeurs ont battu le pavé hier samedi à Ouargla. Une marche qui est le fruit de trois mois de mobilisation. Pour les organisateurs, ce n'est que le préambule d'une plus grande mobilisation.

Ils étaient nombreux à avoir répondu à l'appel d'un nouveau collectif pour la défense des droits des chômeurs hier dans le centre-ville d'Ouargla. La marche a eu pour point de départ Souk El Hdjar au cœur de la ville. L'objectif : protester contre la précarité qui touche de plus en plus la frange des chômeurs et réclamer une vie digne pour tout le monde.

Cette manifestation, les organisateurs la perçoivent comme une démonstration de force préalable à un mouvement encore plus important. Selon Abdelbaki Mellouhe, l'un des initiateurs de cette action, la marche d'hier est le fruit de trois mois de mobilisation sur le terrain et sur les réseaux sociaux. Le jeune chômeur présente son mouvement comme étant similaire à celui initié par Tahar Belabes.

Les revendications portées sont pourtant les mêmes depuis décennies. Ces jeunes réclament des emplois dans le secteur du pétrole. Ils demandent également la mise en place d'un véritable plan de développement pouvant sortir la région de la précarité qui la caractérise.

La manifestation d'hier avait, cependant, inclus une nouvelle revendication. L'épidémie de rougeole qui a affecté des régions du Sud inquiètent. La question a été portée parmi les requêtes des protestataires qui ont demandé une prise en charge sérieuse de ce problème.

Par la rédaction

## **Algérie-focus, 12.03.2018, Justice/Le fils d'un ancien ministre agresse et tente d'enterrer vivant un avocat**



Un fils de Belkacem Mellah, ancien secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse et des sports chargé de la jeunesse, ancien directeur de la communication du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et député RND (Rassemblement national démocratique), le parti d'Ahmed Ouyahia, a agressé et tenté d'enterrer vivant un avocat.

Cela s'est passé, il y a deux jours, dans une forêt d'Oum El Bouaghi, a indiqué aujourd'hui le quotidien arabophone "Ennahar". La victime se trouve actuellement dans l'hôpital de cette wilaya. Le procureur de la République a bien évidemment enclenché une enquête.

Selon l'avocat, répondant aux initiales de M. A. M., son agresseur, accompagné d'un de ses amis, l'avait appelé au téléphone sous prétexte qu'il voulait qu'il le représente dans une affaire.

Arrivé à un lieu de rendez-vous, il a été embarqué de force dans une voiture en direction d'une forêt. Sur place, les deux amis l'ont alors roué de coup avant de tenter de l'enterrer vivant dans un trou préparé à cet effet. Ce n'est que par miracle que l'avocat a pu s'enfuir. Pour ce qui est des raisons de cet acte, l'homme à la robe en noir a affirmé qu'il avait par le passé défendu, dans deux affaires distinctes qui les opposaient, deux personnes, dont l'ex-épouse du fils de Mellah. L'agresseur a sûrement voulu prendre sa revanche sur l'avocat. Une affaire grave qui nécessite une enquête sérieuse et surtout impartiale.

Elyas Nour

## Tsa-algérie, 14.03.2018, Des ONG dénoncent une importante rafle de migrants subsahariens à Alger



Les autorités de la wilaya d'Alger ont effectué, du dimanche 11 au lundi 12 mars, une grande rafle de migrants subsahariens, selon la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh) et le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap).

Le nombre de migrants arrêtés est, selon la LADDH, de 300 dont 10 enfants et leurs mères. Les migrants ont été arrêtés depuis dimanche par des agents des forces de l'ordre en civil et en tenue avant d'être transférés vers le camp de jeunes Ahmed Tata de Zéralda, apprend-on par le communiqué de la Laddh.

Parmi les ressortissants des pays subsahariens arrêtés, tous ne sont pas en situation irrégulière, selon le Snapap qui affirme que parmi les personnes arrêtées, « figurent des voyageurs arrivés légalement par l'aéroport Houari Boumediène et contrôlés par la PAF ».

« Les policiers ont refusé de reconnaître leurs statuts de « Visiteurs réguliers » comme ils ne reconnaissent pas non plus ceux munis d'une carte de « réfugié » délivrée par le Haut-Commissariat des réfugiés (HCR) de l'ONU à Alger », ajoute le Snapap.

La Laddh s'attend à ce que les réfugiés soient « expulsés vers les frontières avec le Mali et le Niger pendant la nuit de ce lundi à mardi après que 7 bus d'une capacité de 50 passagers chacun ont été réquisitionnés, en plus de la mobilisation de volontaires du Croissant rouge algérien et de la cellule psychologique du ministère de la Solidarité nationale ainsi que des gendarmes de différentes unités pour sécuriser l'opération ».

## **Tsa-algérie, 14.03.2018, Human Rights Watch dénonce des « vagues d'expulsion arbitraires » vers le Mali**

Human Rights Watch a dénoncé, ce mercredi 14 mars, des « vagues d'expulsion arbitraires » de migrants subsahariens par l'Algérie qui les déporte vers des « zones de non-droit au Mali » où certains d'entre eux se font voler par des groupes armés.

Selon Human Rights Watch, qui cite une ONG basée à Gao, plus de 125 migrants expulsés d'Algérie sont arrivés au Mali entre le 6 et le 7 mars.

Les expulsions sont effectuées sans respecter les droits des travailleurs migrants, accuse l'ONG qui affirme que les autorités algériennes ne filtrent pas adéquatement les migrants et ne leur donnent pas la chance de contester leur expulsion, y compris à ceux qui peuvent prétendre au statut de réfugié.

Au-delà du caractère arbitraire des expulsions, HRW dénonce la mise en danger des migrants subsahariens qui sont expulsés « vers des zones de non-droit ».

Human Rights Watch reconnaît à l'Algérie le droit légitime d'expulser les migrants sans papiers mais rappelle qu'elle doit « respecter le droit international en sa qualité de membre de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ».

« L'Algérie n'a pas le droit de procéder à des expulsions collectives de travailleurs migrants et de leurs familles et elle doit examiner et juger de chaque expulsion éventuelle de façon individuelle », rappelle l'ONG.

Par : Hassane Saadoun

## Algérie-focus, 17.03.2018, Société/ Les médecins résidents se dirigent vers des démissions collectives



Devant l'impasse, les médecins résidents menacent de durcir le ton. Réunis ce samedi à Alger en Assemblée générale, les adhérents du CAMRA (Collectif autonome des médecins résidents algériens) ont déjà voté la décision d'aller vers l'année blanche. Ils menacent également de recourir à la démission collective si jamais les autorités.

Plus que cela, les représentants de 4 wilays ont déjà voté le principe d'aller vers cette solution extrême. Il s'agit d'Annaba, Oran, Alger et Tlemcen. Les autres wilayas suivront.

Au ministre de l'Enseignement supérieur qui les accuse d'aller vers le pourrissement, les médecins résidents répondent que "la responsabilité doit être assumée par tout le monde".

Par La rédaction

## **Algérie part, 18.03.2018, Vidéo. Algérie part ouvre le délicat dossier des internés des camps du sud des années 90**

C'est une question qui est demeurée longtemps tabou. Et pourtant, des milliers d'algériens ont été internés dans les camps du sud lors de la décennie noire. Certains ont été des activistes et militants convaincus du parti islamiste le FIS, d'autres sont de simples citoyens interpellés par les services de sécurité suite à des dérapages incontrôlés.

Pour la première fois, un ancien interné des camps du sud témoigne à visage découvert et raconte tout ce qu'il a vécu. De la torture, en passant par les interrogatoires musclés jusqu'à l'internement dans les camps de l'extrême sud algérien, ce témoin révèle tout aux lecteurs et lectrices d'Algeriepart. Notre intention n'est pas de prendre position, de juger ou de condamner un "camp" au détriment d'un "autre". Loin s'en faut. Nous voulons juste raconter cet épisode sombre de l'histoire contemporaine de l'Algérie afin que les générations futures prennent conscience des bienfaits de la paix et de la réconciliation nationale. Pour que nul n'oublie. Pour que ces horreurs ne se reproduisent plus jamais dans notre chère Algérie...

**Lien vers la vidéo...**

<https://algeriepart.com/2018/03/18/video-algeriepart-ouvre-delicat-dossier-internes-camps-sud-annees-90/>

Par Abdou Semmar

## **Liberté, 18.03.2018, Inégalités, lois liberticides, grèves empêchées et textes bafoués, Les libertés sous surveillance**

De nombreux acteurs de la société civile sont unanimes à relever que les lois adoptées par l'Algérie depuis 2012, dans la foulée des réformes annoncées suite à ce qui est communément appelé le "Printemps arabe", sont "liberticides". Aux contraintes juridiques s'ajoute le non-respect des textes de loi par les autorités qui, souvent, excellent dans "la confusion législative", pour reprendre une formule de Messaoud Boudiba, porte-parole du Cnapeste, dont la récente grève a ébranlé le gouvernement. "Depuis 2012, il y a un arsenal de lois élaboré pour empêcher la société d'imposer le respect des droits", constatait, hier à Alger, l'avocat Me Nouredine Ahmine, lors d'une conférence organisée par l'association Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'association. "On ne peut se réunir, les grèves sont empêchées. Aucun droit ni aucune liberté ne sont respectés", dit-il dans une conférence qui a eu pour thème "Les droits humains en Algérie, entre réalité et textes". Rappelant que

L'Algérie a ratifié tous les pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme, Me Ahmine soutient que "pour le pouvoir, il s'agit de se construire une façade pour l'extérieur, à travers les textes, mais à l'intérieur, on est loin du respect des libertés". Pour sa part, Mme Fatma Boufenik, maître de conférences à l'université Oran II, militante féministe, fondatrice de l'association Fard, dont les locaux ont été récemment mis sous scellés, "l'Algérie se trouve aujourd'hui dans une crise structurelle, sociale, politique profonde qui se matérialise par une fuite en avant des décideurs". Porte-parole du Cnapeste, Messaoud Boudiba a relevé, de son côté, que les syndicats se sont surpris, au fil des ans, à "lutter pour l'application des lois car elles sont violées par les dirigeants". Évoquant la difficulté pour créer des syndicats dans un "climat de méfiance" et "de confusion législative", il plaide pour un front "interne pour défendre les droits". Quant à Malika Remaoun, vice-présidente de l'Afepec, association également visée récemment par la mise sous scellés de son local, elle a plaidé pour l'égalité entre l'homme et la femme : "Que cette égalité soit une norme juridique conformément au droit positif international et en dehors de toute référence religieuse. Et que les lois inégalitaires soient bannies."

Karim Kebir



## **Algérie part, 18.03.2018, Reconduites massives des migrants subsahariens aux frontières : une organisation internationale dénonce l'Algérie**

L'expulsion des migrants continue de choquer les organisations internationales de défense des droits de l'Homme. C'est le cas de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme qui a dénoncé une nouvelle campagne de renvoi de migrants.

“Selon les informations qui ont pu être obtenues, plus de 280 personnes ont été arrêtées, dont 12 enfants. Les organisations se trouvant sur le terrain confirment que les arrestations se sont déroulées de manière arbitraire, par des agents des forces de l'ordre en civil et en uniforme. Les arrestations ont été effectuées au faciès, sans qu'aucune procédure ne soit respectée”, indique en effet la FIDH dans un communiqué diffusé ce samedi.

Plus grave que cela, l'organisation de défense des Droits de l'Homme évoque des personnes « abandonnées en plein désert dans la zone frontalière au sud du pays pour les inciter à quitter le territoire » et de « plusieurs centaines de personnes n'ont d'autre solution que de rejoindre à pied le Niger ou le Mali où les associations tentent de leur apporter secours ». « De nombreux témoignages font état de renvois forcés à la frontière non seulement nigérienne, mais également malienne, et ce en l'absence de tout accord de la part du Mali de réadmettre ces personnes », ajoute l'organisation.

Les autorités algériennes sont sommées de s'expliquer. « Les conventions internationales et même la loi 08/11 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie sont bafouées », dénonce la FIDH. Des opérations de « reconduites » aux frontières sont régulièrement organisées par les autorités algériennes. Mais aucune communication officielle n'existe à ce sujet.

Par Said Sadia

## **El watan, 18.03.2018, Migration clandestine en Algérie, La FIDH dénonce «des expulsions illégales»**

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) dénonce le traitement réservé aux migrants subsahariens expulsés récemment par les autorités.

L'organisation accuse l'Algérie d'avoir mis en danger la vie de personnes vulnérables abandonnées dans le désert. «Une vague d'arrestation massive de personnes migrantes a eu lieu les 11 et 12 mars à Alger.

Au total, selon les informations qui ont pu être obtenues, plus de 280 personnes ont été arrêtées, dont 12 enfants. Les organisations se trouvant sur le terrain confirment que les arrestations se sont déroulées de manière arbitraire, par des agents des forces de l'ordre en civil et en uniforme. Les arrestations ont été effectuées au faciès, sans qu'aucune procédure ne soit respectée», dénonce la FIDH dans un communiqué rendu public, hier. Selon la même source, les migrants arrêtés sont «transportés par bus à la frontière avec le Mali ou le Niger où ils sont abandonnés sans ressource, vulnérables à tout type d'abus, de violations et de risque pour leur vie».

Poursuivant, la FIDH condamne, surtout, la violation de la réglementation en la matière, puisque «les procédures d'expulsion ne sont pas respectées». «De nombreux témoignages font état de renvois forcés à la frontière non seulement nigérienne, mais également malienne, et ce, en l'absence de tout accord de la part du Mali de réadmettre ces personnes», lit-on dans le document. Selon l'organisation, les conventions internationales et même la loi 08/11 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie sont bafouées.

Elle cite, dans ce sens, les «entraves à l'accès des autorités consulaires aux lieux de détention, l'absence de droit à un conseil juridique et de notification de l'ordre de quitter le territoire, ainsi que de contrôle de l'autorité judiciaire de la légalité de l'arrestation». La FIDH dénonce aussi la «privation des migrants de la liberté et leur conduite à la frontière ainsi que l'abandon en plein désert d'adultes, d'enfants, de personnes vulnérables».

### **Le comité des Nations Unies réagit**

Dans son communiqué, l'organisation rappelle que le Comité des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants a demandé à l'Algérie de s'expliquer sur

cette situation. «La réponse des autorités algériennes sera examinée par cette instance onusienne les 10 et 11 avril prochain», précise-t-on. En plus des conditions citées, la FIDH affirme que «la loi algérienne ne permet pas de régularisation ni d'accès à une forme de protection internationale (pas de loi sur l'asile à ce jour)».

De ce fait, ajoute-t-on, les migrants sont installés «dans une vulnérabilité et précarité insupportables». «Nous appelons les autorités algériennes à cesser immédiatement ces pratiques illégales, non conformes aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie. Nous interpellons en particulier le Comité des Nations unies pour les droits des travailleurs migrants qui examinera les réponses de l'Algérie les 10 et 11 avril 2018. Nous appelons les mécanismes de l'Union africaine, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à agir», souligne la Fédération internationale des droits de l'homme.

Madjid Makedhi

## Algérie-focus, 18.03.20018, Skikda/Un an de prison avec sursis seulement pour un "raqi" qui a tué une jeune fille



Une séance de "roqia" qui se transforme en drame. Un imam "raqi" a provoqué la mort d'une jeune fille dans la ville d'El Harouch, à Skikda. Passant, hier, devant le juge du tribunal de cette wilaya, ce mis en cause a été condamné à un an de prison avec sursis seulement alors que le procureur avait réclamé 20 ans de prison ferme, a indiqué aujourd'hui le quotidien "Ennahar".

Le triste événement s'est passé au mois de septembre dernier. Appelé par un père de famille pour pratiquer une "roqia" sur sa fille, celui-ci s'est finalement "orienté" vers sa sœur qui, d'après lui, a été atteinte d'une "crise d'hystérie à l'écoute des premiers versets coraniques" qu'il a commencé à prononcer.

Le "diagnostic" est donc sans appel pour l'imam : La fille est "habitée par le démon". C'est à ce moment-là, avec l'aide des parents de la victime, qu'il tente de l'immobiliser pour lui prodiguer une roqia. Il décide alors de mettre des serviettes sur ses yeux, dans sa bouche et sur son cou qu'il sert aussi avec ses deux mains. Ne pouvant respirer, la fille réclame de l'aide mais le raqi affirme aux parents de cette dernière que "c'est le diable qui parle".

Il continu de serrer jusqu'à ce que la victime s'étouffe. Transportée à l'hôpital, elle décède quelques heures après. Devant le juge, l'imam affirme qu'il n'a fait que "tenter de faire sortir le djin". Le juge a apparemment estimé qu'il y avait "circonstances atténuantes". Une "simple erreur médicale" donc...

Elyas Nour

## **El watan, 19.03.2018, Femmes et environnement, La webradio pour la sensibilisation**

Parce que l'environnement est une priorité pour la qualité de vie et l'avenir de la planète, l'association nationale Femmes en communication (FEC) lance un nouveau projet sur le thème de l'environnement.

A travers son site, FEC propose une nouvelle rubrique dédiée à l'environnement. Le projet «Femme-Media et Environnement» a pour objectif de sensibiliser les femmes à de nouvelles pratiques en faveur de l'environnement. Il s'agit de découvrir les grands projets qui sont déjà en place avec des opérateurs économiques, des acteurs de la société civile qui activent pour l'environnement, les porteurs de projets liés à l'environnement en Algérie.

Le projet consiste en la formation de journalistes dans la communication environnementale. Des journalistes stagiaires qui reçoivent des formations au niveau de FEC et qui produisent des émissions diffusées sur sa webradio de : <http://voixdefemmesdz.com/fr/> La première émission a été consacrée au remplacement des bouteilles en plastique, qui sont un danger pour l'environnement, par des gourdes et les sacs en plastique par des couffins. Les émissions traitent des pratiques pour la préservation de l'environnement, la réglementation relative à l'environnement, les projets innovants, la recherche, les actions des femmes pour l'environnement, comme le «zéro déchets», la réduction des déchets, les nouveaux comportements qui doivent être généralisés au sein de l'espace familial par le biais des femmes. «Femme-Media et Environnement» est une initiative de la coopération belge «CTB» en partenariat avec le ministère algérien de l'Environnement et des Energies renouvelables.

Kamel Benelkadi

## El watan, 20.03.2018, Grève des médecins résidents, Saut dans l'inconnu



Les services de sécurité ont empêché hier les médecins résidents de tenir leur rassemblement à la faculté de médecine de Ben Aknoun. Des unités d'intervention ont violemment réprimé leur manifestation, faisant plusieurs blessés parmi les résidents.

Tôt le matin, un imposant dispositif de sécurité a été mis en place et a quadrillé les lieux. Des policiers antiémeute étaient sur le qui-vive dans un large rayon d'action : du stade d'El Biar au rond-point de la fac de médecine, en passant par la Cour suprême.

Sans compter les nombreux policiers en civil à l'intérieur et surtout aux alentours de la fac qui ont entamé une chasse aux blouses blanches. Tout «suspect» a fait l'objet d'un systématique contrôle d'identité.

Le Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) a vivement dénoncé, dans un communiqué rendu public, la répression violente de la police : «Nous dénonçons avec fermeté les sévices subis par nos consœurs et confrères – dont les docteurs Hadjab et Afiri, membres du bureau national – aujourd'hui au sein même de la faculté de médecine de Ben Aknoun et ses environs, leur embarquement de force dans des camions de police et leur conduite vers une destination inconnue.» Le Camra appelle «la corporation – professeurs, maîtres assistants, assistants et tous les autres acteurs du système de santé – à prendre position quant aux violences et au mépris que subissent leurs jeunes confrères médecins résidents depuis plus d'un mois».

Certains ont été, sans aucun motif, embarqués à bord des fourgons de la police et transférés aux commissariats adjacents (Ben-Aknoun, Draria, Chéraga, Zéralda) et leurs téléphones ainsi que leurs papiers d'identité ont été confisqués jusqu'à

«nouvel ordre». Les médecins résidents qui ont été arrêtés au cours de la matinée ont été libérés en milieu d'après-midi.

De ce fait, «nous appelons l'ensemble des résidents à reprendre l'activité de garde à compter de 16h», est-il mentionné dans la page Facebook du collectif Camra 2017.

Des résidents non concernés par l'examen se sont également déplacés pour soutenir l'action des boycotteurs, mais se sont vu refuser l'accès à l'enceinte de la faculté. Les médecins résidents ont boycotté hier le premier jour de l'examen du DEMS. «Seulement 5 médecins militaires sont entrés dans les salles d'examen. 85% des médecins résidents ont boycotté le DEMS, c'est une réussite», a estimé le représenté du Camra.

Ainsi donc, comme annoncé la semaine dernière, les candidats au DEMS n'ont pas passé les examens. La décision de boycott est valable «jusqu'à satisfaction de toutes les revendications». Cette décision avait été prise suite au «refus exprimé par les responsables du ministère, lors de leur réunion avec les membres du bureau national du Camra». Dans une précédente déclaration, le Dr Mohamed Taieb, représentant du Camra, a soutenu que «les médecins résidents vont boycotter pas moins de 67 examens qui sont programmés du 19 mars au 19 avril».

De son côté, Tahar Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a assuré, samedi dernier, que les épreuves du DEMS se dérouleront comme prévu et qu'elles ne seront pas reportées. Il a clairement affirmé que «les médecins résidents concernés doivent assumer leur entière responsabilité».

Les médecins résidents sont en grève depuis la mi-novembre pour réclamer notamment l'abrogation du «service civil» les obligeant à exercer pendant au moins deux ans dans des zones parfois éloignées, au terme de leurs longues études, en plus des 12 mois de service militaire, obligatoire pour tous les Algériens de sexe masculin. Ils exigent aussi une réforme de leur formation et la révision de leur statut.

Kamel Benelkadi

## **Liberté, 21.03.2018, Il a été libéré après 28 mois de détention, Smaïl Abouna écope de deux ans de prison**



Des ONG internationales ont déjà épinglé l'Algérie au sujet des multiples atteintes aux libertés individuelles, citant les cas des militants des droits de l'Homme de Ghardaïa.

Détenu dans l'affaire de Ghardaïa, Smaïl Abouna a été condamné hier à deux ans de prison ferme et une amende de deux cent mille dinars (20 millions de centimes), a indiqué à Liberté un des membres de son collectif d'avocats, Me Salah Dabouz, joint par téléphone au tribunal de Médéa à la fin de l'audience. Il a été libéré au terme de 28 mois de détention pour dix chefs d'inculpation, dont quatre pour crimes, mais que le tribunal a rejetés, et six qualifiés de délits, mais trois ont été retenus, selon ses avocats. "Les trois délits retenus contre lui sont outrage à corps constitué, outrage au président de la République et incitation à la haine", explique Me Dabouz, rappelant que Smaïl Abouna avait été arrêté après une perquisition à son domicile à Ghardaïa. "Il a été arrêté parce qu'il avait chez lui le drapeau amazigh, mais aucun fait dans le dossier n'a été mentionné", a rappelé notre interlocuteur. "Notre client n'avait aucun antécédent judiciaire", a ajouté

Me Dabouz qui a défendu Smaïl Abouna avec Mes Abdelhak Mellah et Mustapha Bouchachi. Des membres de la famille de Smaïl et de nombreux militants, dont celui des droits de l'Homme, lui aussi ancien détenu, Kamaleddine Fekhar, ont fait le déplacement de Ghardaïa à Médéa pour manifester leur solidarité avec Smaïl Abouna. Pour rappel, de nombreux militants mozabites sont actuellement détenus dans la prison de Ghardaïa, selon des sources locales. Il s'agit d'Idriss Kheyat et de Nouredine Tichabet qui sont à leur 20e jour de grève de la faim, en signe de protestation contre "17 mois de détention arbitraire, sans jugement et sans aucune preuve des accusations émises contre eux", affirment leurs proches et les militants mozabites sur les réseaux sociaux. Dans son dernier rapport, Amnesty International (AI) s'est longuement



étalée sur ces procès qu'elle a qualifiés d'"inévitables". "En mai 2017, à l'issue d'un procès, un tribunal de Médéa a déclaré Kamaledine Fekhar et 21 de ses 41 coaccusés coupables de meurtre, de terrorisme et d'autres infractions graves, pour leur rôle présumé dans des violences intercommunautaires survenues dans la wilaya de Ghardaïa entre 2013 et 2015 et qui avaient fait environ 25 morts", lit-on dans le rapport publié par AI. "Ces 22 personnes ont été condamnées à des peines allant de trois à cinq ans de prison avec sursis partiel. Toutes ont ensuite été libérées entre mai et juillet 2017, après avoir purgé leur peine. Parmi les 41 prévenus, 37 avaient été maintenus en détention provisoire, pour beaucoup depuis 2015."

Lyès Menacer

## **Le soir, 21.03.2018, Procès des militants du MDS et de la LADDH à Ghardaïa, Un report à la demande de la défense**

Hier encore, à Ghardaïa, le procès des six accusés dans une affaire impliquant des militants du MDS et de la Laddh a été reporté pour la seconde fois. Pour rappel, le procès était initialement prévu le 6 février 2018, où devaient comparaître le président et le porte-parole du MSD, Hamid Ferhi et Fethi Ghares, le vice-président de la Laddh Kaddour Chouicha, deux membres du conseil national de la Laddh Ahmed Mansri et Abdelkader Kherba ainsi que Nadir Dabouz. Tous accusés d'incitation à attroupement non armé, atteinte à corps constitué et non-respect d'une décision administrative. Le procès avait été renvoyé sur demande du procureur qui a demandé un délai pour renforcer le dossier par des documents. C'est hier qu'il devait avoir lieu mais une fois de plus, il a été renvoyé et cette fois-ci à la demande de la défense. L'un des avocats étant retenu dans une autre affaire ne pouvait pas être présent, nous dit-on. La prochaine date du procès a été fixée au 19 juin 2018.

Amel Bentolba

## **Le quotidien Algerie, 22.03.2018, Agressions, attouchements et pressions : des médecins résidents témoignent**



La grève des médecins, pharmaciens et dentistes résidents, qui dure depuis près de quatre mois prend un virage dangereux depuis la rupture du dialogue avec le ministère de la Santé, à la fin février, et la multiplication d'actes répressifs de la part des autorités.

À défaut d'apporter des réponses satisfaisantes aux revendications des résidents, le gouvernement semble privilégier un traitement sécuritaire et administratif du mouvement.

Les violences qui ont marqué la journée du lundi 19 mars, première journée de la session « de rattrapage » de l'examen du DEMS illustrent parfaitement cette situation.

Le Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra), a dénoncé au terme de cette journée plus que mouvementée, plusieurs dépassements des forces de l'ordre : arrestations abusives, agressions physiques et, chose inédite dans l'histoire du mouvement des résidents, des attouchements sexuels sur plusieurs médecins.

### **Des arrestations ciblées**

Dès les premières heures du matin, un dispositif sécuritaire impressionnant a été déployé aux abords de la faculté de médecine de Ziania. Camions de police, agents en tenue et en civil quadrillaient le périmètre et filtraient l'accès à la faculté.

Un dispositif policier impressionnant qui atteste du changement de stratégie des autorités, car jamais déployé auparavant pour un examen du DEMS.

« Lors de la session ordinaire, le boycott se déroulait paisiblement, les résidents concernés se présentaient sans passer l'examen, des délégués nationaux du Camra étaient à chaque fois présents sur les lieux pour soutenir les médecins

dans leur boycott sans qu'aucun incident n'ait jamais eu lieu », explique le Dr Meriem Hadjab, membre du bureau national du Camra.

Le dispositif, dont le but était d'isoler les médecins résidents concernés par l'examen et empêcher l'entrée des résidents venus en soutien, aurait été impossible à mettre en place au CHU de Bab El Oued qui devait initialement abriter l'examen, avant qu'il ne soit transféré, deux jours avant le jour-J, à la faculté de médecine de Ben Aknoun, sur les hauteurs d'Alger.

« Dès que j'ai approché du portail de la fac, j'ai entendu les policiers s'appeler entre eux en disant « voilà un médecin, le roux là, le roux ! » », raconte le Dr Essaidi Fouad, résident au CHU de Beni Messous (Alger), venu à la fac lundi pour soutenir ses collègues dans leur boycott de l'examen.

« Les délégués nationaux et régionaux du Camra étaient particulièrement ciblés par les arrestations », explique le Dr Afiri Zahra, résidente en ORL au CHU de Kouba (Alger) et membre du bureau national du Camra.

Les policiers en civil qui supervisaient les arrestations connaissaient les médecins résidents, arrivaient à les reconnaître parmi la foule des passants et même à mettre des noms sur leurs visages, selon les témoignages de médecins qui ont assisté aux arrestations.

Pour parvenir à réaliser cet « exploit », « des policiers affectés depuis des semaines à la surveillance des résidents à l'intérieur même des hôpitaux d'Alger ont été dépêchés lundi matin aux abords de la faculté de médecine », explique le Dr Afiri.

Elle affirme à TSA que lors de son arrestation et de celle du Dr Hadjab Meriem, un policier en civil s'est écrié en les désignant « ceux-là sont des leaders », avant de procéder, avec plusieurs de ses collègues, à une arrestation plus que musclée des deux jeunes femmes.

### **Violences physiques et attouchements sexuels**

Plusieurs des résidents appréhendés le 19 mars ont subi des agressions physiques diverses. Gifles, coups de pieds, coups de poings, bousculades ont été rapportées et dénoncées par les délégués du Camra.

L'arrestation de la déléguée nationale, le Dr Hadjab Meriem a été particulièrement violente, selon plusieurs témoins ayant assisté à la scène.

Empêchées d'entrer dans la faculté à laquelle elles appartiennent par un policier en civil, le Dr Hadjab et le Dr Afiri qui l'accompagnait, ont été sommées de remettre leurs papiers d'identité avant d'être emmenées « derrière les fourgons de police stationnés près de l'entrée de la faculté », expliquent-elles.

« Une policière nous a rejoints derrière les fourgons et nous a demandé de lui remettre nos téléphones. Ayant refusé de lui remettre le mien, deux policiers hommes m'ont maîtrisée pendant qu'un troisième m'arrachait mon sac pour prendre possession de mon smartphone », raconte le Dr Afiri.

Meriem Hadjab qui a remis son téléphone sans résistance a été, quant à elle, bousculée pour l'obliger à monter dans le fourgon. « Comme je me débattais pour ne pas monter dans le véhicule, les policiers m'ont saisie par les bras et les jambes, m'ont soulevée et m'ont jetée violemment à l'intérieur du fourgon », affirme la concernée.

Ainsi malmenée, la résidente a été blessée à la nuque, au poignet, au bras et d'une plaie avec perte de substance au doigt, blessures qui lui vaudront 21 jours d'incapacité de travail, comme l'atteste le certificat médical qui lui a été délivré par un médecin légiste.

En dépit de ses blessures, de ses plaintes et des supplications des résidentes qui ont été appréhendées en même temps qu'elle, le Dr Hadjab ne recevra pas les soins urgents que son état nécessitait.

« Ils nous ont mis dans le fourgon et nous ont emmenées au commissariat d'El Achour dans un premier temps, mais celui-ci étant complet, plusieurs résidents y étant déjà détenus à ce moment-là, le fourgon a repris la route. Ce n'est qu'une heure plus tard que nous sommes arrivés au commissariat de Khraissia et c'est là que j'ai reçu les premiers soins grâce à des médicaments et pansements achetés par les policiers », poursuit le Dr Hadjab.

Le Dr Essaidi Fouad qui a également résisté à l'arrestation, étant convaincu qu'elle « n'était aucunement justifiée », affirme avoir subi des attouchements sexuels.

« J'étais entouré de plusieurs policiers, ils voulaient m'arrêter et m'embarquer dans un fourgon mais comme je résistais, ils ont commencé à me donner des coups de pieds aux tibias et des coups de poings au dos », affirme-t-elle.

Et de s'insurger : « Les coups, je m'y attendais, j'en ai déjà reçu et j'ai déjà été gravement blessé lors de précédents rassemblements du Camra, mais les attouchements sexuels que j'ai subis sont inacceptables ».

« Les attouchements sexuels et les coups étaient accompagnés d'obscénités proférées par les policiers, ils m'ont injurié, ils s'en sont même pris à ma mère et à Dieu, ce qui est formellement interdit par la loi », témoigne le Dr Essaidi.

D'autres cas d'attouchements sexuels ont été rapportés par le Camra, toujours dans des situations de résistance de la part de résidents aux arrestations.

### **Pressions sur les résidents boycotteurs**

Alors que les résidents venus en soutien à leurs collègues spécialisés en ORL se faisaient appréhender et malmenés par les forces de l'ordre aux abords de la faculté de médecine, à l'intérieur de celle-ci, les médecins concernés par l'examen subissaient de fortes pressions dans le but de les obliger à passer l'examen.

« Ils ont fait entrer les candidats un par un dans une salle où le doyen de la faculté de médecine a essayé de les dissuader de boycotter l'examen », relate le Dr Afiri.

« Ils leur ont dit que l'examen allait être très facile et qu'ils avaient tout intérêt à le passer », poursuit le Dr Hadjab, en insistant sur « la présence exceptionnelle et injustifiée du doyen sur place pour un examen du DEMS, ce qui ne s'est jamais vu auparavant ».

Les pressions exercées sur les résidents concernés par l'examen sont, selon les Dr Hadjab, Afiri et Essaidi, les preuves que le ministère de la Santé et de l'Enseignement supérieur sont « sous pression » et « dans une impasse ».

Un boycott réussi de cette deuxième session du DEMS étant, selon eux, « plus dommageable pour la tutelle que pour les résidents, puisque les spécialistes qui devaient finir leur service civil en mars et qui ont été réquisitionnés pour la durée maximale légale de deux mois, ne pourront pas être retenus plus que ça dans les hôpitaux, ce qui créera un manque aiguë en médecins spécialistes dès le début mai ».

Par : Hassane Saadoun

## **Liberté, 24.03.2018, Tout en minimisant le phénomène des harragas, Bedoui s'explique et accuse les ONG**

L'Algérie, qui a toujours accueilli les migrants clandestins en raison de leur situation difficile et pour éviter leur exploitation par les réseaux de trafic et de traite d'êtres humains, ainsi que par des groupes terroristes, s'est conformée aux conventions régionales et internationales en matière de rapatriement des ressortissants étrangers qui résident illégalement sur le sol algérien, dont le nombre a atteint 27 000 migrants entre la période allant de 2014 à 2018, et ce, à la demande de leurs pays d'origine.

C'est ce qui ressort de la réponse, donnée jeudi, par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, en séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), à une question orale d'un député sur "l'approche du gouvernement concernant le phénomène de la migration".

Sonnant telle une réponse sibylline aux organisations non gouvernementales (ONG), qui avaient récemment accusé l'Algérie de procéder aux expulsions massives et à la maltraitance des migrants, M. Bedoui s'est, finalement, expliqué sur les opérations de rapatriement des migrants subsahariens allant jusqu'à accuser ces organisations de vouloir souiller l'image de l'Algérie. "Cette opération se poursuit dans le respect total des droits de l'Homme et de la dignité humaine, conformément aux instructions du président de la République (...)

L'Algérie n'a pas coutume de faire étalage des gros moyens qu'elle consacre à la prise en charge de ces migrants, à la garantie de leur sécurité, de leur santé et à la préservation de leur dignité", a répondu M. Bedoui devant les députés. Il affirmera que "l'Algérie ne renoncera jamais à son rôle humanitaire, même dans les conditions les plus difficiles (...) Les migrants en provenance des pays du Sahel sont contraints de se rendre en Algérie et vers d'autres pays, en quête de sécurité et de conditions de vie meilleures".

Déplorant l'exploitation par les réseaux criminels de ces migrants dans leurs entreprises criminelles, M. Bedoui a estimé que "ces réseaux menacent notre sécurité et la stabilité de notre société. L'Algérie a consenti beaucoup d'efforts en vue de contrecarrer ces phénomènes. La préservation de la sécurité et de la sérénité publiques est légitime".

Concernant les mesures prises par l'État algérien pour contrecarrer cette exploitation et la prise en charge des migrants subsahariens, M. Bedoui a

indiqué que “plusieurs mécanismes ont été mis en place, dont l’installation de commissions multisectorielles, tant au niveau local que central, chargées du suivi, de la coordination et de la proposition de solutions idoines pour lutter contre ce phénomène, la dotation des wilayas les plus touchées de moyens adéquats et l’affectation d’enveloppes financières considérables pour une meilleure prise en charge des migrants clandestins”.

Tout en minimisant le fléau des harragas en affirmant que “la migration clandestine depuis l’Algérie concerne une petite catégorie d’Algériens par rapport au grand nombre de migrants clandestins étrangers qui se trouvent en Algérie”, M. Bedoui a révélé que “des mesures sécuritaires et administratives ont été prises, à commencer par l’intensification des investigations et des enquêtes sécuritaires, le contrôle périodique des magasins spécialisés dans la vente d’équipements utilisés dans la fabrication des bateaux, ainsi que d’autres mesures en cours d’exécution”.

FARID BELGACEM



**El watan, 24.03.2018, Libertés syndicales et droit de grève, Le coup de gueule de la LADDH**



La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) dénonce ce qu'elle qualifie de «judiciarisation» de la vie politique, syndicale et militante. «On assiste à une judiciarisation de la vie politique, syndicale et militante.

Les situations s'enlisent dans certains secteurs, notamment par la grève des médecins résidents, des enseignants, des étudiants de différentes filières et le recours systématiques à des méthodes autoritaires, à la répression au lieu de privilégier le dialogue et la négociation», constate la LADDH dans un communiqué, signé jeudi par son président, Me Nourredine Benissad.

La ligue considère que «certaines voix officielles affichent carrément des velléités pour remettre en cause les libertés syndicales et le droit de grève».

La LADDH recense plusieurs exemples de cette chape de plomb qui s'abat sur la société civile : les poursuites engagées contre des étudiants, notamment des étudiants à Bouira, de l'Institut de la poste et des télécommunications à El Harrach, contre l'avocat Nordine Ahmine dans l'exercice de sa profession, de Gheras, de Ferhi du MDS et du syndicaliste Chouicha pour avoir apporté leur solidarité à Me Ahmine.

La Ligue regrette que le délit de presse, malgré sa dépenalisation, soit toujours d'actualité, avec le dernier exemple de la condamnation du général à la retraite Benhadid à une année de prison avec sursis, constate-elle. La LADDH rappelle à ce propos que la liberté d'expression n'est pas un délit.

A l'appui de son constat, un autre exemple récent : deux associations à Oran des droits de la femme (FARD et Afepec) ont vu les portes de leurs locaux mis sous scellés par l'administration locale à la veille de la célébration de la Journée internationale de la femme. «Fort heureusement, il a été procédé à la levée des

scellés grâce à la mobilisation des différents acteurs de la société civile», se réjouit Me Benissad.

Pour la Ligue, l'épée de Damoclès plane toujours sur la tête des associations, notamment celles activant dans le domaine des droits de l'homme, qui n'ont pas reçu leurs agréments malgré leur mise en conformité avec la loi sur les associations du 12 janvier 2012.

La LADDH rappelle que les libertés syndicales, de manifestation, d'expression, d'association et le droit de grève sont garantis par la Constitution et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par notre pays.

A cet effet, elle appelle les autorités à s'en tenir aux textes sus-cités, à faire cesser les poursuites à l'encontre des différents acteurs de la société et instaurer le dialogue avec les acteurs de la société civile au lieu des approches autoritaires et sécuritaires pour atténuer les tensions sociales.

Nadir Iddir

## **El watan, 24.03.2018, Poursuivi pour outrage à corps constitué, Le général Benhadid écope d'une année de prison avec sursis**



Le verdict a été prononcé en son absence, lors d'une audience à laquelle ont assisté ses avocats. Benhadid, toujours sous contrôle judiciaire, avait comparu devant le tribunal correctionnel de Sidi M'hamed, près la cour d'Alger, le 8 mars, pour répondre de deux chefs d'inculpation, dont «outrage à corps constitué», pour lesquels le parquet a requis un an de prison ferme.

Ses trois avocats, Mes Mustapha Bouchachi, Bachir Mechri, et Khaled Bourayou, avaient plaidé la relaxe en insistant sur les vices de forme qui entachent ce dossier, notamment sur le fait qu'il ne comporte pas de plainte préalable, comme le stipule l'article 144 du code pénal, pour lequel le prévenu a été poursuivi.

Ce dernier, et malgré son état de santé, n'a pas hésité à expliquer, durant plus d'une heure et d'une voix éteinte, les propos qu'il avait tenus sur une chaîne de radio qui émet sur la Toile. «En ce 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le régime me poursuit alors que je suis un officier supérieur de l'armée, qui n'a commis aucun crime, si ce n'est d'avoir entendu ma conscience (...).

Lorsque je vois la menace qui pèse sur le destin de l'Algérie, je ne mesure pas les conséquences, surtout quand je suis convaincu de l'effondrement de l'éthique professionnelle et patriotique de la nation algérienne et que je vois que les principes défendus par la Révolution foulés aux pieds», déclare Benhadid.

Il rappelle son engagement dans la Révolution dès l'âge de 17 ans, son parcours sans faille durant la construction du pays, mais surtout tout au long des années 1990, où il a eu à diriger des opérations antiterroristes à travers plusieurs régions du pays. «Pour ces raisons, je reste attaché à des principes ancrés, que je défends à chaque fois que j'ai le sentiment que le pays est en danger et que la République, que les martyrs ont voulu démocratique et populaire, commence à

s'effondrer devant moi. Cela me pousse encore une fois à maintenir mes déclarations (...).

Les propos que j'ai tenus en 2015 ont trait aux dangers qui commençaient à guetter le pays, notamment les équilibres au sein de l'Etat, à travers cette gestion qui ne construit pas les institutions algériennes et qui me pousse à ne jamais garder le silence, à ne pas renier mes principes pour lesquels j'ai consacré ma vie au service du pays», révèle le Prévenu.

Et d'ajouter : «J'ai été humilié en tant qu'officier supérieur, sans aucune considération pour les principes, la morale et le patriotisme, alors que j'ai servi mon pays avec fidélité, comme beaucoup d'autres camarades. En me traitant de manière abjecte, c'est l'institution militaire qu'on a humiliée.

Après la mise sous mandat de dépôt de mon fils, et juste après avoir quitté l'audience, j'ai été encerclé en pleine autoroute par une section commandée par la Gendarmerie nationale, puis kidnappé en dépit de mon âge avancé et de mon état de santé, pour être conduit au quartier général de Bab Jdid, entendu durant plus de 30 heures et mis en détention à 23h30. Ma détention pendant 300 jours, ma mise sous contrôle judiciaire à ce jour, n'ont fait que donner une mauvaise image à notre armée et à l'Etat de droit. Cela n'a fait que me convaincre à rester attaché à mes propos. Pour moi, et pour tout citoyen, c'est un devoir de le faire.

La critique et son acceptation constituent la base de l'avancée des peuples et du renforcement des libertés (...)), note Benhadid. Il revient à son affaire et déclare : «Le haut commandement l'a jugée d'atteinte au moral des troupes, alors qu'en réalité mon intervention était en parfaite adéquation avec le discours du président de la République de 2012 à Sétif. Moi-même j'ai donné l'exemple, en laissant la chance aux jeunes officiers, patriotes et compétents, à travers mon départ à la retraite à l'âge de 52 ans, après 35 ans de service.»

Pour Benhadid, sa génération a aidé à «la formation de tous ces jeunes de l'après-indépendance, axée sur la fidélité et l'exemplarité vis-à-vis de leur hiérarchie, dans le but de les voir un jour au commandement et non pas avec des ambitions détruites et poussés à quitter prématurément leur carrière militaire au détriment de la rentabilité et de la compétence».

Pour ce qui est de la consultation en matière de prise de décision, explique Benhadid, «j'ai dit qu'elle évite les dérapages et l'égoïsme qui,

malheureusement, ont pris le dessus sur la gestion des affaires publiques et particulièrement au sein de l'armée (...).

Chaque jour, les citoyens voient les dépassements de certains responsables qui refusent toute critique constructive ou débat objectif de leur manière de gérer, au point de donner l'impression qu'ils gèrent leur bien privé en se disant : "Après moi, le déluge." Ils ont promulgué la loi sur l'obligation de réserve pour faire taire tous ceux qui tentent de dévoiler leurs dérapages et fermer définitivement tout débat au sein de l'institution (...).

De par ma carrière militaire et de mon devoir national, j'ai exprimé une position qui reflète ce que je crois être nécessaire pour renforcer le pays et le protéger de tous les défis auxquels il est confronté. Je ne crois pas qu'un homme comme moi puisse avoir comme objectif de porter atteinte au moral de l'armée ou de ses troupes (...).

A la fin de l'audience, l'affaire a été mise en délibéré sous quinzaine, et jeudi dernier, le tribunal a prononcé une peine d'un an de prison avec sursis, assortie d'une amende de 20 000 DA, alors que les avocats ont pris la décision d'introduire un appel contre cette condamnation.

Salima Tlemçani

## **Liberté, 24.03.2018, Conflits sociaux et poursuites à l'encontre des acteurs de la société civile, La Laddh dénonce le recours à la répression,**

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (aile dirigée par Me Nouredine Benissad) établit un constat accablant de la situation des libertés dans le pays. Non seulement elle réprovoque le recours des autorités à la manière “musclée” pour régler certains conflits sociaux, mais elle rappelle les autorités à leur devoir en privilégiant la carte du dialogue à l'effet d'atténuer les tensions sociales. “On assiste à une judiciarisation de la vie politique, syndicale et militante. Les situations s'enlisent dans certains secteurs notamment par la grève des médecins résidents, des enseignants, des étudiants de différentes filières et le recours systématique à des méthodes autoritaires et à la répression au lieu de privilégier le dialogue et la négociation”, écrit l'ONG dans un communiqué rendu public hier. “Certaines voix officielles affichent carrément des vellétés pour remettre en cause la liberté syndicale et le droit de grève”, ajoute le texte.

Comme pour appuyer son constat, la Ligue égrène une série d'événements qui illustrent les atteintes aux libertés et des vellétés de leur remise en cause. “Plusieurs poursuites engagées” contre des étudiants, notamment ceux de Bouira et de l'Institut de la poste et des télécommunications à El-Harrach ; contre l'avocat, Me Nordine Ahmine, “dans l'exercice de sa profession”, contre Fethi Gherras et Hamid Farhi du MDS, et du syndicaliste Kadour Chouicha, pour “avoir apporté leur solidarité à Me Nordine Ahmine” ; maintien du délit de la presse malgré sa dépénalisation, à travers l'exemple de la “condamnation” du général à la retraite Benhadid à une année de prison avec sursis — “la liberté d'expression n'est pas un délit” — ; deux associations à Oran des droits de la femme (Fard et Afepec) qui ont vu les portes de leurs locaux mis sous scellés par l'administration locale, la veille de la célébration de la Journée internationale de la femme, ou, encore “l'épée de Damoclès qui pèse toujours sur la tête des associations notamment celles activant dans le domaine des droits de l'Homme, qui n'ont pas reçu leurs agréments malgré leur mise en conformité avec la loi sur les associations du 12 janvier 2012”, sont autant de “griefs” retenus par la Ligue. “Les libertés syndicales de manifestation, d'expression et d'association, et le droit de grève sont garantis par la Constitution et les traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, ratifiés par notre pays”, rappelle la Laddh.

Elle appelle les autorités à “s'en tenir aux textes suscités, à faire cesser les poursuites à l'encontre des différents acteurs de la société et à instaurer le

dialogue avec les acteurs sociaux au lieu des approches autoritaires et sécuritaires, pour atténuer les tensions sociales”, conclut le texte.

K. K.

## Le quotidien Algerie, 25.03.2018, Les robes noires et les dérives judiciaires



Les avocats ont célébré, dans l'amertume, leur Journée nationale qui, pour cette année, a été commémorée hier par l'Union des barreaux, en «collaboration» avec le ministère de la Justice, «sous le haut patronage» du président de la République, pour lequel «un vibrant hommage» a été rendu pour «ses efforts pour la consécration de l'Etat de droit».

Pourtant, de nombreux avocats dressent un bilan des plus noirs de la situation de la justice et estiment que les réformes des deux dernières décennies n'ont malheureusement pas amélioré la qualité des décisions rendues au nom du peuple et encore moins renforcé l'indépendance des juges.

Avec une expérience de plus de quarante années, Me Bachir Mechri se montre très pessimiste. D'emblée il qualifie la situation de «catastrophique», et va jusqu'à affirmer qu'il «n'y a pas» de justice.

Il argumente : «Vous n'avez qu'à aller dans les tribunaux ou prendre comme exemple révélateur l'affaire du général à la retraite Hocine Benhadid, ou encore celle du défunt journaliste Mohamed Tamalt, mort en détention, qui sont la parfaite illustration de la violation du droit...» Me Mechri regrette que la Journée de l'avocat soit «utilisée à des fins politiques, en prévision de l'élection présidentielle de 2019.

Nous aurions aimé qu'elle soit l'occasion pour ouvrir le débat sur l'indépendance et la protection de la profession, puisque l'avocat n'est plus protégé par la loi. Il a même peur de celle-ci. Il a même peur d'exercer ses droits».

Mieux encore, Me Mechri trouve que l'organisation des avocats «souffre de grands problèmes qui auraient dû être à l'ordre du jour de la rencontre d'hier.



Mais tout a été fait pour éviter qu'il y ait un débat». Abondant dans le même sens, Me Tayeb Belarif n'hésite pas à dire : «Pour moi, cette journée aurait dû être celle des avocats qui s'allient contre l'abus de pouvoir, l'arbitraire, le non-droit, etc. Mais ce n'est pas le cas. Elle est là pour commémorer ce qui a été perdu.

Le droit n'a plus de place en Algérie. Les droits les plus élémentaires ne sont plus garantis. La dégradation du droit est une réalité que l'on constate quotidiennement dans les tribunaux...» Cumulant de longues années d'expérience en tant qu'avocat, Me Belarif relève que «les différentes réformes ont renforcé la sécurité du pouvoir.

Elles ont légitimé toutes les dérives judiciaires (...)). Me Djamel Belloula pense quant à lui que «nous sommes loin de l'Etat de droit (...))», précisant que «dans un Etat de droit, on ne tabasse pas des médecins qui manifestent pacifiquement». Il ajoute : «Si l'on prend en compte ce qui se passe sur le terrain, et que l'on voit le nombre de personnes qui se plaignent de l'injustice pour diverses raisons, nous réalisons que nous sommes loin de l'Etat de droit.

Durant tout ce temps que nous attendons pour la mise en place d'une réforme, il y a des gens qui souffrent, des droits bafoués, des décisions de justice qui violent la loi, etc.

La détention préventive nous ramène à une situation catastrophique. J'ai le sentiment que nous ne travaillons pas assez sur le fond, comme la présomption d'innocence, l'indépendance du juge et la détention provisoire, mais aussi sur les droits de la défense, qui sont ceux du citoyen. Malheureusement, l'Etat de droit, c'est comme une fausse note...»

Pour sa part, Me Bouzida explique que si «l'état de la justice a atteint un niveau aussi bas», c'est en raison de «la médiocrité régnante» qu'il qualifie de «cancer». Il explique : «Le grand ennemi de la justice est la médiocrité. En avril 2014, le ministre Tayeb Louh s'est offusqué contre l'admission à l'école de magistrature d'élèves avec des moyennes de 7 sur 20.

Comment voulez-vous qu'avec un tel niveau, les juges peuvent après rendre des décisions acceptables ? A une telle situation s'ajoute cette renonciation des juges à leur indépendance en contrepartie de la protection de leur carrière. Malheureusement le corps de la justice est gangréné. L'état des lieux a été déjà

fait il y a presque deux décennies par le défunt M'hand Issaad, mais rien n'a été fait...».

Les mêmes propos sont tenus par Me Amine Sidhoum, qui trouve que la justice n'a jamais été indépendante. «En théorie, nous avons des textes de loi, qui garantissent la protection des droits, mais dans la pratique, la réalité est toute autre. Il n'y a pas de volonté politique d'instaurer un Etat de droit.

Les juges ne sont pas indépendants de la chancellerie et ne font qu'appliquer ses directives», révèle l'avocat. Ancien président de la défunte commission consultative et de protection des droits de l'homme, Me Farouk Ksentini abonde dans le même sens. Pour lui, «entre les textes et la réalité du terrain, il y a tout un monde. L'application des lois est incorrecte, peut-être pas volontairement, mais de manière maladroite.

Cela conduit à une justice de mauvaise qualité...». Me Farouk Ksentini indique que pour juger, un magistrat doit avoir une culture juridique et une culture générale. «Or, nos juges n'ont ni l'une ni l'autre. Nous avons l'impression que tout va mal et les mécontents sont de plus en plus nombreux.

La réforme judiciaire du défunt Issaad a été enterrée à dix mètres sous terre...», conclut l'avocat. Pour tous nos interlocuteurs, le constat est le même. La justice va très mal et ceux qui l'exercent éprouvent d'énormes difficultés à trouver des tribunes pour en parler, même dans leur propre organisation professionnelle...

Salima Tlemçani